



Déclaration des revenus fonciers 2044

Par Isatis

Bonjour

En cas de ravalement de façade sur un immeuble dans lequel on loue un appartement, normalement on peut déduire certaines dépenses.

Mais quelle date/année prendre en compte pour la déclaration :

- date de paiement des appels de fonds

ou

- date de la facture finale/régularisation

?

Merci de votre aide

Par Hibou Joli

Bjr,

Le ravalement de façade est déductible au titre des travaux d'entretien lors de son paiement et non lors la réalisation des travaux